Demande de renseignements no. 1 du GRAME à Gazifère

Gazifère Inc. - Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs au 1er janvier 2018 **(**R-4003-2017, phase 2**)**

---

1. PGEÉ

<u>Budget du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) pour l'année témoin 2018</u>

1. Rentabilité des programmes

Références

i. R-4003-2017, B-0172, GI-19, doc. 2, page 7 1. PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES RETENUS POUR L'ANALYSE

ii. R-4003-2017, B-0171, GI-19, doc. 1, page 21

Préambule

Le GRAME constate que Gazifère a déposé une révision de ses coûts évités, en incluant notamment les coûts liés au gaz perdu, la quote-part versée au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN), les redevances à la Régie du bâtiment du Québec, les coûts à l'achat des droits d'émissions du SPEDE[1], de même que les bénéfices liés à la réduction de la consommation de l'électricité et de l'eau.[2]

À cet égard, le GRAME constate que l'analyse de rentabilité permet de séparer les ratios TCTR utilisant le coût évité pour le gaz naturel du ratio TCTR total, incluant la réduction de la consommation de l'électricité et le traitement de l'eau potable. Il n'est cependant pas clair dans un cadre décisionnel, soit pour juger de la rentabilité des programmes et de leur continuité, si Gazifère demande que le TCTR total s'applique désormais, au lieu du TCTR pour le gaz naturel.

---

[1] R-4003-2017, B-0172, page 7
[2] R-4003-2017, B-0171, page 21

Demande

1.1. Veuillez préciser la demande de Gazifère à l'égard du cadre décisionnel du choix des programmes pour l'application du TCTR total, au lieu du TCTR pour le gaz naturel ? Plus précisément, est-ce que Gazifère demande au présent dossier que soit retenu le TCTR total pour les décisions à prendre de conserver ou d'abolir un programme ?

Réponse 1.1 :

Le Test du coût total en ressources vise à comparer l'ensemble des coûts encourus par le distributeur et sa clientèle pour l'installation de mesures d'efficacité énergétique à l'ensemble des bénéfices générés par ces mesures. Toute analyse se basant sur le TCTR devrait donc viser à inclure la totalité des coûts et des bénéfices, et donc utiliser le TCTR total présenté par Gazifère, qui présente l'ensemble des bénéfices facilement quantifiables dans son analyse.

2. Coûts de gestion du PGEÉ

Références

i. R-4003-2017, B-0172, GI-19, doc. 2, Tableau 1 : Coût du PGEÉ 2018, Page 4

Tableau 1 : Coût du PGEÉ 2018

Budget	PGEÉ 2018
Aides financières	351 197 $
Autres frais	21 400 $
Évaluation des programmes	29 640 $
Budget de gestion (tronc commun)	196 861 $
Total	599 098 $

ii. R-3969-2016, B-0161, Tableau 2 : Budget PGEÉ 2017, page 9

Tableau 2 : Budget PGEE 2017

	2017	Part du budget
Coût des programmes (aide financière)	124 898 $	37 %
Évaluation des programmes	40 000 $	12 %
Budget de gestion (Tronc commun)	170 000 $	51 %
Total	**334 898 $**	**100 %**

iii. R-4003-2017, B-0172, GI-19, doc. 2, page 16, note de bas de page no 16

> Les autres frais associés à l'analyse de certaines demandes de participation par un consultant externe étaient par le passé intégrés dans le budget de gestion (tronc commun) de Gazifère. Aucun incitatif financier destiné aux installateurs n'était offert dans les PGEÉ précédents.

Préambule

En ce qui concerne les coûts de gestion du PGEÉ, Gazifère demande l'approbation d'un budget de 196 861 $[3], comparativement à 170 000 $ pour 2017[4], alors que les frais liés à l'analyse des dossiers par un consultant externe sont désormais inclus dans les cas types des programmes (Étude de faisabilité (B-0172, page 42), Appui aux initiatives – Optimisation énergétique (B-0172, page 33), Appui aux initiatives – Aide à l'implantation (B-0172, page 37), Combo hotte à débit variable et Générateur d'air tempéré à condensation (B-0172, page 15)).

Demandes

2.1. (Réf. i, ii et iii) Veuillez présenter le Tableau 1 : Coût du PGEÉ 2018 en séparant à la ligne Budget de gestion (tronc commun) les coûts internes de gestion, des coûts relatifs aux frais liés à l'analyse des dossiers par un consultant externe.

Réponse 2.1 :

Contrairement à ce qu'indique le préambule, les frais associés à l'analyse des dossiers par un consultant externe se limitent à deux programmes uniquement, soit Étude de faisabilité et Appui aux initiatives. Les frais d'analyse des demandes de participation, quant à eux, sont inclus dans le budget intitulé Autres frais.

Par ailleurs, le Tableau 1 présenté en référence (i) affiche déjà une séparation entre les coûts de gestion des programmes et les coûts relatifs à l'analyse des dossiers par un consultant externe. Les coûts de gestion des programmes sont présentés sous la rubrique *Budget de gestion (tronc commun)* tandis que les coûts relatifs à l'analyse de certains dossiers de participation par un consultant externe sont présentés sous la rubrique *Autres frais*.

[3] R-4003-2017, B-0172, Page 4
[4] R-3969-2016, B-0161, page 9

Le détail du *Budget de gestion (tronc commun)* est présenté à la pièce GI-19, document 1, pages 16. Veuillez noter que le tableau 7 aurait dû s'intituler Budget de gestion 2018 (et non pas 2017).

Le détail du budget *Autres frais* est présenté à la pièce GI-19, document 1, page 14.

2.2. (Réf iii) Veuillez présenter les résultats des cas types des programmes identifiés en préambule (Étude de faisabilité (B-0172, page 42), Appui aux initiatives – Optimisation énergétique (B-0172, page 33), Appui aux initiatives – Aide à l'implantation (B-0172, page 37), Combo hotte à débit variable et Générateur d'air tempéré à condensation (B-0172, page 15)) en excluant les frais liés à l'analyse des dossiers par un consultant externe.

Réponse 2.2 :

Voir la réponse à la question 2.1 de la présente demande de renseignements.

Le retrait des frais d'analyse de dossiers de participation pour les programmes Étude de faisabilité et Appui aux initiatives n'aurait aucune incidence sur la rentabilité des programmes.

Voici les tableaux des programmes lorsque l'on élimine les frais d'analyse.

Appui aux initiatives - Optimisation énergétique

	Résultats 2016	Projections 2017	Projections 2018
Nombre de participants	0	2	4
Bénéfices totaux - durée de vie ($)	S.O.	214,735	500,882
Bénéfices gaz ($)	S.O.	214,735	500,882
Bénéfices électricité ($)	S.O.	0	0
Bénéfices eau ($)	S.O.	0	0
Aides financières totales ($)	S.O.	18,340	78,003
Autres frais ($)	S.O.	0	0
TCTR - gaz ($)	S.O.	18,531	108,469
Ratio TCTR - gaz	S.O.	1.09	1.28
TCTR - total ($)	S.O.	18,531	108,469
Ratio TCTR - total	S.O.	1.09	1.28
TNT ($)	S.O.	(69,247)	(167,431)
Ratio TNT	S.O.	0.76	0.75
TCTR + TNT ($)	S.O.	50,716	(58,962)

Appui aux initiatives - Aide à l'implantation

	Résultats 2016	Projections 2017	Projections 2018
Nombre de participants	0	2	4
Bénéfices totaux - durée de vie ($)	S.O.	80,310	222,542
Bénéfices gaz ($)	S.O.	80,310	222,542
Bénéfices électricité ($)	S.O.	0	0
Bénéfices eau ($)	S.O.	0	0
Aides financières totales ($)	S.O.	10,003	47,533
Autres frais ($)	S.O.	0	0
TCTR - gaz ($)	S.O.	39,246	125,343
Ratio TCTR - gaz	S.O.	1.96	2.29
TCTR - total ($)	S.O.	39,246	125,343
Ratio TCTR - total	S.O.	1.96	2.29
TNT ($)	S.O.	(29,042)	(87,266)
Ratio TNT	S.O.	0.73	0.72
TCTR + TNT ($)	S.O.	10,203	38,077

Étude de faisabilité

	Résultats 2016	Projections 2017	Projections 2018
Nombre de participants	1	3	4
Bénéfices totaux - durée de vie ($)	0	0	0
Bénéfices gaz ($)	0	0	0
Bénéfices électricité ($)	0	0	0
Bénéfices eau ($)	0	0	0
Aides financières totales ($)	2,000	6,000	8,000
Autres frais ($)	0	0	0
TCTR - gaz ($)	(3,914)	(11,742)	(15,656)
Ratio TCTR - gaz	0.00	0.00	0.00
TCTR - total ($)	(3,914)	(11,742)	(15,656)
Ratio TCTR - total	0.00	0.00	0.00
TNT ($)	(2,000)	(6,000)	(8,000)
Ratio TNT	0.00	0.00	0.00
TCTR + TNT ($)	(5,914)	(17,742)	(23,656)

3. Promotion du PGEÉ

Références

i. R-4003-2017, B-0171, GI-19, doc. 1, page 17-18

4.4.1 Salaire

Le salaire demandé représente l'équivalent d'un employé à temps complet (1, ETC.) dédié à la gestion du PGEÉ. Le salaire prévu en 2018 comprend une augmentation salariale annuelle moyenne de 2.25 % ainsi que l'inclusion de charges sociales estimées à 41.4 %.

En 2018, une nouvelle structure des ressources dédiées à la gestion et à la promotion de l'offre en efficacité énergétique sera effective. Depuis plusieurs années, les tâches associées à ce poste sont réparties sur seulement deux employés dédiés, tous les deux à temps partiel, à ce secteur d'activité. Bien que cette structure ait permis de centraliser la gestion de cette activité, il semble évident qu'un nouveau modèle d'affaires soit requis pour favoriser le succès du PGEÉ 2018 et pour l'avenir. Ainsi, Gazifère veillera à ce que la réussite de son offre en efficacité énergétique constitue une responsabilité partagée entre les différents services qui poursuivent une mission connexe. Les tâches de même que le salaire de ce poste seront donc réparties entre les employés du service des affaires réglementaires et du service des ventes et communications. Voici un exemple permettant d'illustrer la différence de structure. (Notre souligné)

	Situation actuelle	2018
Exemple 1	Le service des communications de Gazifère effectue une planification annuelle de ses activités. L'exercice de planification exclu l'efficacité énergétique. L'ETC dédié à l'efficacité énergétique est responsable d'effectuer la promotion des offres en efficacité énergétique selon les besoins ponctuels.	Le service des communications de Gazifère effectue une planification annuelle de ses activités en incluant l'efficacité énergétique au cœur de ses objectifs.
Exemple 2	Le service des ventes échange sur une base hebdomadaire avec les entrepreneurs en construction, les installateurs et les firmes de génie-conseil. L'ETC dédié à l'efficacité énergétique échange à l'occasion avec les installateurs et les firmes de génie-conseil.	Le service des ventes inclura l'efficacité énergétique dans ses échanges avec les entrepreneurs en construction, les installateurs et les firmes de génie-conseil.

Gazifère estime que la redistribution des tâches permettra une meilleure fluidité des initiatives en plus de prémunir l'entreprise contre les aléas associés aux différentes situations de ressources humaines possibles (départ en congé de maternité, maladie, retraite, promotion, etc.).

Bien que plusieurs nouveaux programmes fassent leur introduction en 2018 et que beaucoup de travail devra être entrepris pour assurer la mise sur pied et la réussite de cette nouvelle offre, Gazifère a choisi, puisqu'il s'agit d'une première année de transition, de demander un budget salarial équivalent aux années précédentes. (Nos soulignés)

ii. R-4003-2017, B-0171, GI-19, doc. 1, page 18, Tableau 8

Tableau 8 : Budget approuvé pour la promotion de l'offre en efficacité énergétique

2013	2014	2015	2016	2017	2018
49 970 $	42 300 $	42 000 $	42 000 $	9 000 $	35 000 $

iii. R-4003-2017 phase 1, B-0075, GI-10, doc. 1, page 19

3.1 Tronc commun

Le tronc commun est composé des salaires des employés dédiés à la gestion des programmes, des frais générés par le travail effectué par les consultants, des dépenses liées au plan de communication et des frais engendrés par les déplacements à l'extérieur de la ville.

En 2016, Gazifère a utilisé 71 % du budget prévu pour ce poste budgétaire. La réduction du nombre d'employés dédiés à la gestion du PGEÉ, le report en janvier 2017 des audiences associées à la cause tarifaire 2017, l'absence d'un exercice de reddition des cibles du gouvernement du Québec, de même que l'allègement du mandat du consultant, justifient cet écart. (Nos soulignés)

Préambule

Au dossier tarifaire précédent, le GRAME soulevait la problématique du manque de personnel dédié à l'ensemble des tâches décrites dans la preuve de Gazifère[5], et du manque de participants impactant la rentabilité des programmes du PGEÉ. Le GRAME appuie la nouvelle initiative de Gazifère qui propose une nouvelle structure de gestion du PGEÉ à responsabilités partagées avec d'autres services[6] afin d'accroître la visibilité du PGEÉ.[7] Cependant, il n'est pas clair si Gazifère compte conserver dans l'avenir son personnel dédié aux activités du PGEÉ.

Demandes

3.1. (Réf. i. et ii.) Veuillez préciser si Gazifère entend abolir une part de l'ETC dédié à la gestion du PGEÉ pour les années subséquentes à 2018 ?

Réponse 3.1 :

De l'avis de Gazifère, le salaire demandé à même le budget du PGEÉ doit être proportionnellement lié aux efforts requis pour assurer la gestion et la promotion du PGEÉ.

Dans un contexte de renouvellement des activités d'efficacité énergétique et de rehaussement des objectifs d'économie d'énergie, Gazifère estime que la part de salaire associée à la gestion et à la réalisation des activités en efficacité énergétique est appelée à augmenter.

Toutefois, comme le changement de structure des ressources dédiées à l'offre en efficacité énergétique sera effectif seulement à compter de 2018 pour une première année de transition, Gazifère se limite à demander, pour cette première année, un budget salarial équivalent aux années précédentes.

3.2. (Réf. iii) En 2016 Gazifère a utilisé seulement 71% du budget prévu pour le tronc commun, compte tenu notamment de l'absence d'un exercice de reddition des cibles du gouvernement du Québec. Veuillez préciser si Gazifère conservera ses employés pour

[5] R-3969-2016, B-0161, pages 12 et 13 et 14
[6] R-4003-2017, B-0171, page 17-18
[7] R-4003-2017, B-0171, page 5

l'exercice de reddition des cibles en efficacité énergétique du gouvernement, ou s'il entend donner à l'externe ce travail dans l'avenir ?

Réponse 3.2 :

L'utilisation de 71 % du Budget de gestion (tronc commun) pour l'année 2016 ne s'explique pas seulement par l'absence d'un exercice de reddition des cibles du gouvernement du Québec, mais également par la réduction du nombre d'employés dédiés à la gestion du PGEÉ, par le report en janvier 2017 des audiences associées à la cause tarifaire 2017, ainsi que par l'allègement du mandat du consultant.

Par ailleurs, l'exercice de reddition des cibles est déjà un mandat réalisé en collaboration avec un consultant externe.

4. Offre de programmes et initiatives promotionnelles

Références

i. Suivi administratif des résultats d'évaluation du PGEÉ 2016, 27 novembre 2015, Rapport d'évaluation du programme PE208, Tableau 5 : Ratios de coût moyen des mesures et de montant moyen de la subvention par volume de gaz naturel économisé, p. 22 et 23

Tableau 5 : Ratios de coût moyen des mesures et de montant moyen de la subvention par volume de gaz naturel économisé

Catégories de mesure	Coût moyen des mesures ($)/volume de gaz économisé (m³)	Montant moyen de la subvention ($)/volume de gaz économisé (m³)
Récupération d'énergie – chauffage	9,4	0,22
Contrôle du chauffage	8,0	0,25
Modernisation de la chaufferie	5,2	0,24
Réduction des fuites, de la pression, etc.	4,2	0,21
Contrôle de la ventilation	4,0	0,22
Récupération d'énergie - ventilation	3,3	0,21
Autres	2,5	0,18
Récupération d'énergie – procédé	2,4	0,20
Contrôle des procédés	2,3	0,23
Décentralisation	2,1	0,25
Total général	5,1	0,23

Préambule

Le GRAME entend proposer une différenciation de la hausse de l'aide pour les deux volets du programme Optimisation énergétique selon le type de mesures puisque certaines mesures sont plus coûteuses pour la clientèle avec une PRI plus longue. Dans ces cas, le GRAME est d'avis que la hausse demandée par Gazifère atteindra ses objectifs d'améliorer la participation de la clientèle.

Demandes

4.1. (Réf. i.) Dans le cas du programme Appui aux initiatives, veuillez identifier les ratios relatifs au coût moyen des mesures ($) /volume de gaz économisé (m^3), de même que le montant moyen de la subvention ($) /volume de gaz économisé (m^3) selon les mesures offertes pour ce programme pour les volets :

- Optimisation énergétique (B-0172, page 33)
- Aide à l'implantation (B-0172, page 37).

Réponse 4.1 :

Pour la période 2013-2016, il y a eu 5 participants au volet Optimisation énergétique et 2 participants au volet Aide à l'implantation.

Volet Optimisation énergétique

Mesure	Coût moyen / volume de gaz économisé ($/$m^3$)	Subvention / volume de gaz économisé ($/$m^3$)
Enveloppe efficace	27,09	0,25
Mur solaire	45,73	0,24
Récupération de chaleur	3,17	0,25
Roue thermique	1,42	0,21
Sanitaire à faible débit	72,53	0,22
Sondes CO2	3,76	0,21
Thermopompes sur boucle d'eau mitigée	8,40	0,25

Volet Aide à l'implantation

Mesure	Coût moyen / volume de gaz économisé ($/m^3)	Subvention / volume de gaz économisé ($/m^3)
Système de contrôle de hotte	0,92	0,25

Les données présentées sont basées sur les informations fournies par les participants au programme. Le coût moyen/volume de gaz économisé a été déterminé sur la base du coût total de la mesure, Gazifère n'ayant pas d'informations précises sur les coûts incrémentaux comparativement à la base de référence.

4.2. Veuillez déposer également les ratios de période de retour moyen sur investissement (PRI) des volets Aide à l'implantation et Optimisation énergétique et, si possible, par mesures.

Réponse 4.2 :

Volet Optimisation énergétique

Mesure	PRI
Enveloppe efficace	71,62
Mur solaire	120,91
Récupération de chaleur	8,39
Roue thermique	3,74
Sanitaire à faible débit	191,78
Sondes CO2	9,93
Thermopompes sur boucle d'eau mitigée	22,20

Volet Aide à l'implantation

Mesure	PRI
Système de contrôle de hotte	2,21

Les données présentées sont basées sur les informations fournies par les participants au programme. La PRI a été déterminée sur la base du coût total de la mesure,

Gazifère n'ayant pas d'informations précises sur les coûts incrémentaux comparativement à la base de référence.